

## RÉPONSES DE PROJET MONTRÉAL - TOMS

22 octobre 2021

Votre parti s'engage-t-il à travailler pour l'élimination des préjudices causés par l'application de lois criminelles et la judiciarisation des personnes vivant avec le VIH, les personnes utilisatrices de drogues et les travailleuses-eurs du sexe (qui engendrent des risques de transmission du VIH), afin de contribuer significativement à améliorer la santé des personnes et celle des communautés ?

Pendant le premier mandat de Projet Montréal, nous avons travaillé avec nos partenaires à réduire la discrimination envers les personnes vivant avec le VIH, nous avons déployé la campagne de sensibilisation « Le plus dangereux avec le VIH, c'est les préjugés » et fourni du matériel de sensibilisation grand public que de nombreux organismes communautaires ont pu utiliser dans leurs milieux.

L'intégration sociale des personnes marginalisées ou à risque d'exclusion est une priorité pour Projet Montréal et plusieurs avancées ont été réalisées dans les dernières années qui bénéficieront aussi aux personnes vivant avec le VIH, notamment en matière de mobilité, d'habitation, de lutte contre l'insécurité alimentaire et de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques. Dans le prochain mandat, nous allons poursuivre le travail afin d'éliminer les préjudices et la judiciarisation des personnes vivant avec le VIH, les personnes utilisatrices de drogues et les travailleuses-eurs du sexe afin de contribuer à améliorer la santé des personnes et celles des communautés.

Votre parti s'engage-t-il à faire les représentations nécessaires auprès des gouvernements provincial et fédéral afin d'obtenir des moyens supplémentaires et spécifiques aux besoins de la région montréalaise qui présentent une prévalence du VIH et du VHC supérieure aux autres régions du Québec, pour favoriser un meilleur accès aux soins et services en termes de prévention et de prise en charge du VIH et des autres ITSS ?

Le 1er décembre 2017, la mairesse Valérie Plante signait la Déclaration de Paris, faisant de Montréal la première ville canadienne à rejoindre le réseau international des Villes sans sida d'ONUSIDA. Un an plus tard, l'initiative Montréal sans sida lançait un plan d'action élaboré en collaboration avec les communautés les plus concernées par le VIH/sida. Ce plan vise à enrayer l'épidémie localement et à participer à l'effort international pour éradiquer le virus d'ici 2030 à travers le monde.

Après la signature de la Déclaration de Paris, la Ville de Montréal, la Direction régionale de santé publique (DRSP) et la Table des organismes communautaires montréalais de lutte contre le sida (TOMS) ont travaillé de concert pour mettre en place une structure de gouvernance qui reflète bien les réalités montréalaises : Montréal Sans SIDA est né.

Les villes constituent une échelle d'intervention propice à la mise en commun des efforts de plusieurs personnes et organisations concernées par la réponse au VIH. Projet Montréal s'engage donc à poursuivre le travail et à faire les représentations nécessaires auprès des gouvernements provincial et fédéral afin d'obtenir des moyens supplémentaires et spécifiques aux besoins de la région montréalaise pour favoriser un meilleur accès aux soins et services en termes de prévention et de prise en charge du VIH et des autres ITSS.

Parmi les outils dont disposent les municipalités, y compris administratifs et juridiques, comment votre parti prévoit-il de mettre en pratique les éléments énoncés dans la déclaration de Paris pour traiter les facteurs qui rendent les personnes vulnérables au VIH ?

Une proportion importante des actions du plan conjoint de Montréal sans sida vise une amélioration de l'offre de services de santé et de traitement du VIH par une « cascade de soins » et concerne principalement le milieu clinique, communautaire ou de santé publique. En ce sens, la signature de la Déclaration de Paris par Montréal permet à la Direction régionale de santé publique et aux autres partenaires de la lutte contre le VIH-sida de partager leurs données, leurs pratiques et de s'enrichir de celles d'ailleurs dans le monde.

Dans la dernière année, la pandémie a mobilisé énormément de ressources du réseau de la santé, de la Ville et des organismes communautaires et cela a eu un impact sur l'échéancier de réalisation de certaines actions du plan. Ce dossier demeure une priorité de Projet Montréal et nous sommes déterminés à poursuivre sa mise en œuvre dans le prochain mandat.

Projet Montréal s'engage également à accélérer ses actions afin d'améliorer la mobilité entre les quartiers excentrés et le centre-ville. Ces efforts auront des retombées concrètes pour faciliter les déplacements des personnes vivant avec le VIH entre les quartiers excentrés et les services disponibles au centre-ville. Projet Montréal poursuivra également ses efforts pour lutter contre l'insécurité alimentaire et pour assurer l'accès au logement pour les Montréalaises et Montréalais les plus vulnérables.

De quelle manière votre parti va-t-il parvenir à obtenir une meilleure cohérence des orientations et interventions de sécurité publique auprès des personnes et communautés vulnérables au VIH, avec les données disponibles dans la littérature scientifique, dans la recherche communautaire et les avis de santé publique?

À Projet Montréal, nous sommes engagés à obtenir une meilleure cohérence des orientations et des interventions de sécurité publique auprès des personnes et

communautés vulnérables au VIH. C'est pour cela d'ailleurs que nous avons créé une toute nouvelle Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) en partenariat avec la Société de développement social et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale. Ce nouveau service entièrement civil, une première au Québec, vise à offrir une réponse sociale municipale, mobile et rapide à des situations de crise, de détresse ou de cohabitation touchant des personnes marginalisées ou en difficulté dans l'espace public. La médiation et l'intervention sociale sont des clés essentielles pour répondre aux besoins des plus vulnérables, tout en œuvrant à une cohabitation harmonieuse avec les résidents et commerçants au sein de nos quartiers. Nous allons continuer d'avancer dans cette direction lors de notre second mandat.

De plus, lors du premier mandat de Projet Montréal, le SPVM a adopté une toute première politique sur les interpellations policières pour prévenir le profilage racial et social. Cette politique marque un virage culturel important dans les pratiques policières du SPVM. Elle vient encadrer et baliser de manière officielle l'interpellation policière. Le SPVM est la première organisation policière québécoise à se doter d'une telle politique.

Conformément à une motion adoptée plus tôt cette année, votre parti prendra-t-il les mesures nécessaires pour rapidement entamer les démarches en vue de demander une exemption à l'Agence de Santé Publique Canada concernant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances dans le but de décriminaliser de la possession simple de drogue sur le territoire de Montréal, comme Vancouver et Toronto l'ont déjà fait?

Effectivement, les élu.es de Projet Montréal ont joint leurs voix pour adopter la Motion non partisane demandant à la Ville de Montréal d'exhorter le gouvernement canadien à décriminaliser la possession simple de drogues pour usage personnel. Depuis de nombreuses années, des intervenants de tous horizons et partout au pays font état de l'importance de décriminaliser la possession simple de drogues dans une perspective de réduction des méfaits. Sachez que c'est un dossier important pour Projet Montréal puisqu'avec une approche de santé publique, on crée un climat de confiance qui favorise les interventions rapides auprès des personnes vulnérables.

Projet Montréal était donc fier d'ajouter sa voix à celles des villes de Toronto et de Vancouver afin de demander au gouvernement canadien de décriminaliser la possession simple de drogues pour usage personnel en vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. La mairesse Valérie Plante a d'ailleurs rencontré L'honorable Patty Hajdu, ministre de la Santé, à ce sujet en février dernier. Le modèle de Vancouver, qui a demandé une exemption à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances en ce qui a trait aux quantités qu'une

personne peut avoir en sa possession pour son usage personnel, a notamment été discuté lors de la rencontre. Ce modèle sera analysé lors du prochain mandat.

Nous espérons que le gouvernement du Canada entendra notre appel à réviser les politiques et les lois sur les drogues. Cela va dans le sens d'une approche davantage orientée vers la santé publique, plutôt que la stigmatisation et la criminalisation des individus. Plus que jamais, nous sommes déterminés à agir.

Face aux enjeux auxquels la ville fait face actuellement au niveau des surdoses mais aussi en regard au niveau élevé de consommation de substances dans la population montréalaise, pensez-vous que la ville devrait se doter d'une stratégie en réduction des méfaits, comme c'est notamment le cas dans d'autres municipalités au pays? Si tel est le cas, quelles en seraient ces dimensions prioritaires et comment comptez-vous structurer le développement de cette stratégie pour bénéficier de l'expertise des acteurs communautaires et des personnes faisant usage de substances?

À l'instar de plusieurs autres villes canadiennes, Montréal constate une augmentation marquée du nombre de surdoses et de décès liés à la consommation de drogues. Cette tendance et les risques associés sont exacerbés dans le contexte actuel de pandémie, alors que les personnes faisant usage de drogues sont isolées et qu'elles ont un accès limité aux services de réduction des risques existants. Ces personnes sont également souvent victimes de profilage social, stigmatisées et mises à risque sur le plan de leur santé.

Dans cette perspective, Projet Montréal s'engage à poursuivre les travaux sur la réduction des méfaits avec nos partenaires communautaires et institutionnels. Nous souhaitons trouver des solutions concrètes afin de réduire les effets négatifs de la criminalisation sur la santé des communautés vulnérables.

En effet, Projet Montréal s'engage à mettre en place la stratégie montréalaise de réduction des méfaits en concertation avec les acteurs de la santé publique, les acteurs communautaires et les acteurs municipaux. L'élaboration de l'approche montréalaise de réduction des méfaits se fera en invitant les parties prenantes des milieux communautaires, de la santé publique et du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que de la sécurité publique à participer à la réflexion et à s'engager dans la mise en œuvre d'une nouvelle approche visant à réduire les conséquences négatives associées à la prise de drogue pour les consommateurs ainsi qu'à la judiciarisation découlant de ce phénomène.